

MIR@BEL

 **LE SITE WEB**
QUI FACILITE L'ACCÈS AUX REVUES
@ Mir@bel

Titre

Mir@bel

Date

2009-

Éditeur(s)

Mir@bel est piloté par :

Sciences Po Lyon, Sciences Po Grenoble, la MSH Dijon - Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (sous l'égide du réseau des MSH) et l' ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l' Etat

Support

Ressource Internet
Base de données en ligne

Type de document

Banque de données
Outil

Périodicité

Mise à jour régulière

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence

Domaines du droit

Tous les domaines du droit

Contenu

Mir@bel (Mutualisation d'Informations sur les Revues et leurs Accès dans les Bases En Ligne) est un site web qui signale et valorise les contenus des revues accessibles en ligne.

Pour chaque revue signalée, Mir@bel propose des liens vers les différents accès aux contenus en ligne (le texte

intégral, les sommaires, les résumés, l'indexation des articles) qu'ils soient libres ou payants et vous permet de rebondir sur de nombreux sites complémentaires liés à l'environnement en ligne d'une revue (base de données, site d'éditeurs, site de la revue...).

Mir@bel c'est aussi un réseau évolutif, une communauté chargée de faire de la veille et d'enrichir le corpus de revues. Les informations sont mises à jour régulièrement par les différents établissements (institutionnels et universitaires) et les éditeurs partenaires et également par le moissonnage semi-automatisé d'un certain nombre de ressources en ligne comme [Cairn](#), [Erudit](#), [OpenEditionJournals](#), [Persée](#), [Sign@l](#), [Sherpa/Romeo](#), [DOAJ](#), [HAL](#)...

Sur la page d'accueil, figurent des informations concernant l'actualité du réseau, les nouvelles revues signalées, l'accès aux champs de recherche.

Un rebond vers la fiche documentaire de la revue dans Jurisguide est proposé.

Clefs d'utilisation

Il existe trois méthodes de recherche dans Mir@bel :

- la **recherche simple** accessible sur la page d'accueil ou sur le champs de recherche figurant en haut de page qui recherche dans les revues, ressources et éditeurs
- la **recherche avancée** dans les revues qui permet notamment de chercher à partir de l'ISSN, la collection, l'éditeur.... Elle permet aussi de croiser des critères pour obtenir des listes exportables de revues (par exemple : toutes les revues de droit qui sont dans le DOAJ)
- la **recherche à partir des listes de recherches** : par revues, par ressources, par éditeurs et par thématiques

Sur la page de la revue sont indiqués :

- le titre (ou les titres liés de la revue), l'ISSN et E-ISSN, l'éditeur
- le nom et les différents accès à la ressource : texte intégral, sommaires..., accès libre ou restreint, la périodicité disponible en ligne
- des rebonds vers le site de la revue, le site de l'éditeur, la ressource
- des rebonds vers des catalogues comme [Worldcat](#) ou le [Sudoc](#), vers le [Jurisguide](#) avec un lien direct sur la fiche documentaire de la revue, HAL, des réseaux sociaux...
- la date de la dernière mise à jour dans Mir@bel

Pour faciliter la recherche et la navigation :

- des bulles d'aide sont proposées (notamment pour la mise à jour des informations)
- une fonction d'affichage d'informations complémentaires au survol de la souris est possible sur de nombreux éléments
- des tutoriels et des vidéos

Une icône permet aussi de contribuer à Mir@bel et de proposer des mises à jour, des corrections via un formulaire.

Les données de Mir@bel sont ouvertes et peuvent être récupérées et affichées dans d'autres outils ou catalogues. Si votre établissement est partenaire de Mir@bel, des fonctionnalités de personnalisation peuvent aussi être proposées.

Notes

Fiche réalisée par Marie-Line VOISIN (Bibliothèque universitaire, Université Paris-Panthéon-Assas)

Liens

<https://reseau-mirabel.info/>

Fiche réalisée le 06/03/2023

Mise à jour le 14/12/2023

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).